

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/339 Corr.1
29 novembre 1948

ORIGINAL : FRENCH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME.

France : Amendements

Corrigendum au document A/C.3/339

Au paragraphe II entre le n° 2 et le n° 3, insérer le paragraphe n° 2 bis
suivant :

"N° 2 bis. Considérant que l'avènement d'un monde où les êtres humains
seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur
et de la misère, a été proclamé comme l'enjeu suprême du récent
conflit."
